

L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

N°2

édito

L'estuaire de la Gironde au sein d'une nouvelle grande région maritime s'étendant du pays basque aux pertuis charentais ?...

Des élus régionaux porteurs d'un projet ambitieux alliant développement économique et préservation de l'environnement : lancement d'un grand programme recherche-développement autour des énergies marines renouvelables, positionnement de la nouvelle région pour le troisième appel d'offres « éolien en mer », arrêté d'un calendrier précis mais réaliste de fermeture de la centrale du Blayais permettant une reconversion des emplois du site, création d'un parc naturel marin recentré sur l'estuaire intégré dans le projet global de développement et coordonné avec les outils de gestion du milieu existant ... ?

... En attendant dans ce journal :

- Des questions de « gouvernance ».
- La suite de notre débat sur l'avenir de la centrale du Blayais avec des interviews d'élus des deux rives,
- L'extraction de granulats toujours d'actualité .

... et quelques « brèves d'estuaire »,

Bonne lecture, et n'oubliez pas notre Assemblée générale le 14 juin au palais des congrès à Soulac.

Philippe Lucet, président du collectif

Quelle gouvernance pour l'estuaire ?



L'estuaire est un système complexe, l'État ne peut à lui seul en assurer la gestion. Mais vers quel type de gouvernance s'orienter ? Des entretiens avec des élus (

D. Bussereau en décembre 2013, Philippe Plisson en janvier 2014), une entrevue avec le cabinet du ministre de l'aménagement durable en janvier, ont permis d'alimenter une première réflexion.

Gouvernance ?

Le terme est apparu récemment (début des années 70) dans les textes officiels, et a été utilisé « lorsque l'État ne peut à lui seul satisfaire la gestion d'un système complexe » Anne Bournot, thèse Bordeaux IV, décembre 2007. Plus récemment dans le domaine de l'environnement et du développement durable cette notion apparaît fréquemment dans déclarations et textes officiels, dès que l'ouverture des processus de choix à un plus grand nombre de participants apparaît nécessaire. L'importance de cette ouverture a été actée dans le principe 10 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés ». Pour l'estuaire de la Gironde le débat public sur le projet méthanier a été une bonne illustration

de l'importance de ce type de démarche d'ouverture avant une prise de décision importante quant à l'avenir d'un territoire. Sans ce débat public il est très probable que les principaux acteurs institutionnels concernés par le projet (État, Conseil général de Gironde, Conseil régional d'Aquitaine et Port de Bordeaux) auraient pris une décision contraire aux souhaits de la grande majorité des habitants et entreprises du territoire concerné, et lourde de conséquences quant à l'environnement estuarien. Une expérience qui a également mis en évidence le manque de concertation et de coordination entre tous les intervenants

du territoire, et une criante absence de « projet public de développement » pour l'estuaire de la Gironde.

Quels principaux acteurs publics de ce vaste territoire ?

L'État est bien sûr le premier acteur public concerné en tant que gestionnaire du domaine public, domaine maritime en aval d'une ligne » Pointe de Grave/ Pointe de Suzac, et domaine fluvial de cette ligne jusqu'à Bordeaux (v. carte ci jointe tirée rapport IRSTEA bordeaux)...

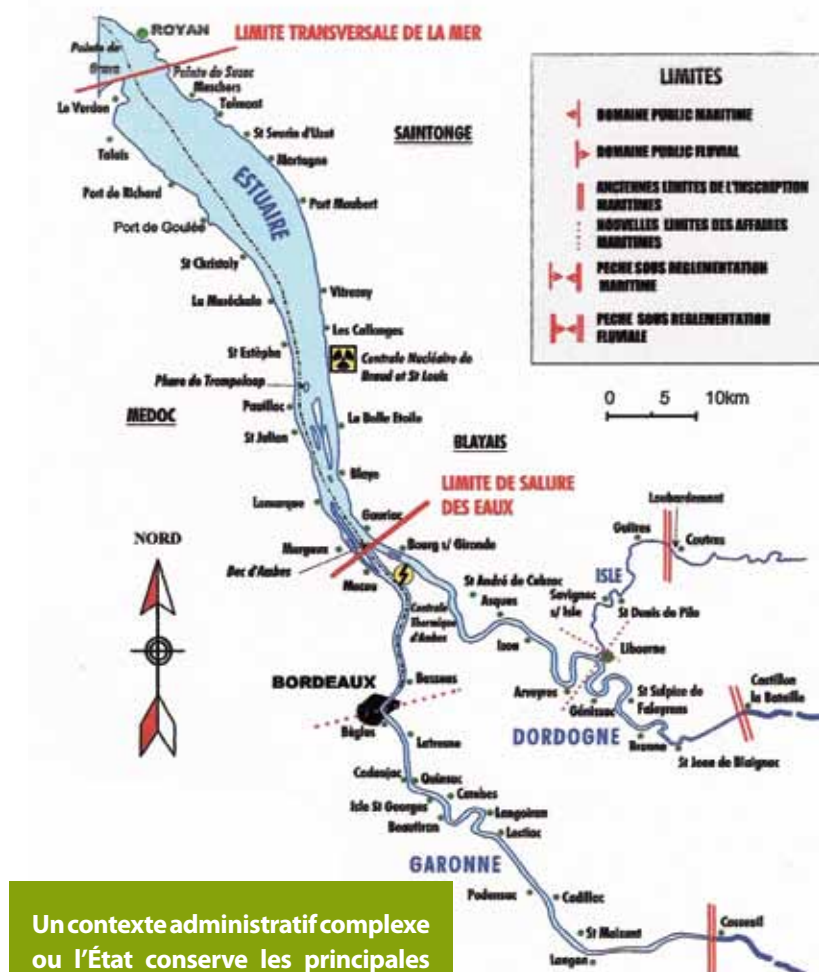
Le GPMB (ex Port autonome de Bordeaux) s'il est devenu, depuis la récente réforme, quelque peu moins autonome..., reste cependant un des intervenants essentiels de la zone (cf. notre dossier). Il a en charge aménagement, exploitation et entretien des accès maritimes (en plus de la gestion et la préservation du domaine public et des es-

paces naturels dont il est propriétaire - hors domaines publics maritime et fluvial). Le **SMIDDEST** (v. article numéro précédent) émanation des conseils généraux de Charente et de Gironde s'est imposé également depuis quelques années comme un acteur incontournable de la zone. À l'origine en charge de la coordination des politiques touristiques estuariennes des deux départements, il a ensuite été chargé par l'État de la mise en forme du Sage « estuaire et milieux associés ». Il a depuis clairement affiché des ambitions plus larges (c'est le moins que l'on puisse dire...) quant à son rôle futur sur le territoire (cf. entrevue Ph. Plisson notamment). Il ne faudrait pas bien sûr oublier un intervenant qui se fait modeste, médiatiquement parlant, mais qui pourtant pèsera sur les choix de développement qui devront être faits pour la zone, nous voulons parler de la **CNPE (centrale nucléaire du Blayais)**.

De par ses impacts sur l'environnement, aquatique notamment (cf. article dans ce journal) il est clair que le choix d'un arrêt rapide ou celui d'une poursuite d'activité (et dans ce cas pour combien de temps ?) conditionnera de façon fondamentale les scénarios de développement, environnemental, halieutique, et économique, du territoire. À noter que cet acteur « public » n'est en aucune façon, contrairement à ceux évoqués plus haut, sous le contrôle des élus, qu'ils soient locaux ou nationaux (rappelons pour mémoire que jamais le parlement français n'a eu à débattre du développement de l'énergie nucléaire...). Nous n'oublierons pas dans ce bref inventaire **les acteurs de la recherche : IFREMER et IRSTEA Bordeaux** notamment qui n'ont pas d'implantations spécifiques sur l'estuaire (comme c'est le cas sur les pertuis charentais ou le Bassin d'Arcachon par exemple) et n'ont donc pas actuellement un impact d'expertise significatif sur le territoire concerné.

Des voies à explorer..

La notion de gouvernance si elle conduit à une nouvelle approche de la gestion publique - un premier pas vers une démocratie participative ? - implique aussi une volonté affichée, incarnée par des élus, des collectivités d'impulser une dynamique à l'échelle d'un territoire. Et qui dit dynamique dit aussi une direction, un cap, quelques objectifs clairs et fédérateurs. **Ceux-ci manquent cruelle-**



Un contexte administratif complexe ou l'État conserve les principales compétences : réglementation des usages, octroi des concessions, navigation et sécurité.

ment aujourd'hui pour notre estuaire.

La démarche du SAGE a été cependant sans aucun doute, grâce notamment à l'implication et à l'opiniâtreté du député Philippe Plisson une première avancée positive pour tout ce qui touche à la gestion de la qualité des eaux estuariennes. La coordination entre les services de l'État et les diverses collectivités, l'avancée progressive du travail validée par une commission locale de l'eau (CLE) associant la plupart des utilisateurs de la ressource « eau », ont été une première expérience encourageante pour l'avenir de l'environnement estuarien (notons que cette démarche était sous tendue par une ambition claire de la communauté européenne quant à la restauration de la qualité des grands cours d'eau européens). Cette démarche pourrait-elle être extrapolée à l'ensemble de la problématique estuarienne, incluant gestion halieutique et développement économique ? C'est semble-il la volonté de Philippe Plisson (cf. entrevue) au travers du SMIDDEST. Pour notre part nous

y voyons plusieurs obstacles :

1/ le SMIDDEST est une émanation de deux conseils généraux qui n'ont aucune compétence institutionnelle ni sur la gestion du domaine public maritime ou fluvial (compétences de l'État nous l'avons dit), ni sur la gestion halieutique (compétence de l'Europe, de l'État et des régions), ni enfin sur le développement économique (du ressort des régions). En ces temps de suppression de clause de compétence générale (voire de disparition à terme des conseils généraux ...) le leadership envisagé apparaît bien fragile.

2/ Le SMIDDEST n'a de légitimité ni au niveau des professionnels du milieu maritime ni au niveau de la société civile

3/ il ne s'appuie sur aucun projet clair pour le développement estuarien.

Oui à la création d'un Parc Naturel Marin par contre avec ce qu'il implique de choix initiaux en terme de préservation et de valorisation de l'environnement estuarien, mais aussi en terme de légitimité administrative, et d'organisation structurée de la concertation avec l'ensemble des usagers et professionnels. Il pourrait sans aucun doute être un meilleur outil pour avancer dans la bonne direction. Mais



Les élus doivent trouver une méthode pour associer la société civile à la gestion du territoire, faute de quoi, c'est dans la rue... ou sur la plage, que continueront de s'exprimer les oppositions.

cela dans un cadre spatial et administratif cohérent, ce qui n'est pas le cas de l'avant projet actuel. **C'est ce que nous avons défendu au Ministère concerné en janvier (cf. c.r. succinct de l'entrevue)** dans la continuité du travail que nous effectuons depuis maintenant près de 7 ans pour que cette structure soit enfin créée , à l'instar de ce qui se fait de façon consensuelle sur d'autres sites en métropole et outre-mer.

Est-ce à dire que le Parc Naturel Marin ainsi redéfini résoudrait l'ensemble de la problématique de gouvernance de l'estuaire ? Cela serait bien sûr aller un peu vite en besogne, nous en sommes conscients. Le regroupement, semble-t-il envisagé maintenant, des deux régions Aquitaine et Poitou-Charentes pourrait permettre de compléter le dispositif de gouvernance en y apportant une dimension économique régionale, ce bien sûr, à condition que les élus de cette nouvelle super région maritime définisse un véritable projet pour l'estuaire incluant développement économique, gestion des ressources halieutiques et protection de l'environnement, calendrier de fermeture raisonné de la centrale du Blayais couplé à un ambitieux programme de recherche-développement sur les énergies marines renouvelables, soutien incitatif à tous les investisseurs dans les domaines retenus... Comme nous le disions plus haut, rêvons un peu ..

Entrevue...

Au cabinet du ministre de l'aménagement durable et de l'écologie, janvier 2014

Oui à un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et son panache, mais :

- Nous avons souligné l'importance que la concertation avec les utilisateurs du milieu d'une part, mais aussi l'ensemble de la société civile et les principales associations qui la représentent, soit mise en place
- Nous avons également précisé que, pour nous, la mise en route d'une telle gouvernance devait s'effectuer dans un cadre, spatial et administratif, cohérent, ce qui n'est pas le cas dans celui proposé par la mission de préfiguration : 6500 km² (près du double d'Iroise et du triple d'Arcahon), trois départements, trois régions concernées, un conseil de gestion de 58 membres, où l'estuaire de la Gironde ne sera « représenté » au plus qu'au tiers de sa composition...
- Nous avons également défendu l'idée que d'un point de vue environnemental (avec ses problématiques spécifiques), l'estuaire et son panache avaient une cohérence propre très forte, que l'on ne retrouve plus si l'on y associe l'ensemble des pertuis jusqu'à la Vendée.
- Enfin nous avons rappelé que sur l'estuaire de la Gironde nous manquons cruellement d'opérateurs scientifiques pour suivre le milieu (contrairement aux pertuis où par exemple l'Ifremer a un centre et des programmes importants de suivi liés aux activités conchylicoles). Un parc marin avec une base sur l'estuaire pourrait avoir un rôle essentiel à ce niveau (suivi de l'évolution de la qualité des eaux, des populations halieutiques spécifiques des zones-migrateurs notamment- meilleures connaissances des courants et des impacts des dragages etc...)

Brèves d'estuaire

Projet de parc naturel régional

Rappelons que la démarche a été initiée en 2009 par le conseil régional d'Aquitaine . Consultations diverses des élus et collectivités débouchant le 26 octobre 2012 sur la validation par le comité de pilotage de « l'opportunité » de la démarche engagée. C'est le Pays médoc qui assure le travail de coordination qui devrait déboucher rapidement sur une proposition de charte. Nous avons demandé une entrevue à la directrice du Pays médoc afin de mieux cerner l'état d'avancement du travail et les enjeux pour notre territoire. Compte rendu prévu dans le prochain numéro de ce journal.

Des photos !

vous avez de belles photos sur les thèmes que nous traitons dans ce journal, n'hésitez pas à nous les envoyer , nous les publierons avec plaisir. N'hésitez pas non plus à nous envoyer des infos, des propositions d'articles , des réactions à ceux que nous avons publiés.

Éolien en nord médoc

Le projet PMVE semble sur de bons rails, son Pdg A. Krueger a accepté de nous rencontrer fin mai pour répondre aux questions du collectif, nous l'avions déjà rencontré en 2013, compte rendu dans le numéro trois de ce journal.

Assemblée générale du collectif

le samedi 14 juin après midi, palais des congrès à Soulac. Bilan des actions en cours, renouvellement du conseil d'administration : venez nous rejoindre, soyez candidats ! Nous avons besoin de bonnes volontés et de compétences !



Les élus des deux rives et le projet de parc marin

Dans le cadre de la campagne électorale municipale, nous avons écrit à 35 candidats tête de liste sur les 2 rives. Nous leur avons demandé quelle était leur position sur le projet de Parc Naturel Marin Gironde /Pertuis, seule protection efficace contre les diverses menaces qui continuent de peser sur l'estuaire, en rappelant nos actions :

- rencontre avec D.Bussereau Président et P.Plisson ex-Président du Syndicat Mixte Inter-régional pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
- audience au Ministère du Développement Durable au cours de laquelle nous avons proposé un nouveau projet recentré sur la Gironde et son panache

L'association Pays Royannais Environnement a effectué sur notre suggestion la même démarche.

Parmi les candidats qui ont bien voulu nous répondre, l'unanimité est acquise sur la pertinence du projet à condition que le futur Parc permette un développement économique respectueux de l'environnement. Le détail des réponses a été publié sur notre blog www.medocpourtous.org avant le 1er tour des élections municipales . A noter toutes les réponses obtenues ont été le fait d'élus de la rive droite.. est-ce à dire que les élus des communes médocaines se désintéressent de ce qui se passe sur l'estuaire ?

Centrale du Blayais : *Les impacts sur l'environnement*



Rappelons tout d'abord que cette suite d'articles a pour objectif de lancer le débat quant à l'avenir de cette centrale nucléaire, théoriquement en fin de vie (puisque prévue initialement pour 30 ans). Ci-dessous un bref résumé des impacts d'une telle structure sur l'environnement estuarien, nous développerons si vous le souhaitez tel ou tel point et nous publierons les positions des élus que nous continuons de contacter.

La production d'électricité par un CNPE nécessite de grandes quantités d'eau et conduit à des effluents radioactifs, chimiques et thermiques rejetés dans l'environnement (la Centrale du Blayais utilise 170 mètres cubes d'eau/seconde pompée et rejetée dans l'estuaire)

Les éléments radioactifs

L'étude réalisée en 2011/12 pour la Commission Locale d'Information Nucléaire (consultable sur gironde.fr/CLIN) met en évidence la présence de tritium avec des valeurs bien supérieures à celles observées par ailleurs (entre 7 et 13 Becquerel/Litre alors que la norme est de 0,5 Bq/L dans les fleuves hors influence d'une installation nucléaire). La présence de tritium dans l'eau de l'estuaire est clairement due aux effluents de la centrale.

Le carbone 14 est majoritairement rejeté par voie gazeuse par les centres nucléaires. La radioactivité en carbone 14 de l'environnement terrestre est en moyenne de 235Bq/Kg de carbone. Cette étude mesure

entre 200 et 500Bq/Kg dans les roseaux, entre 150 et 450 Bq/Kg dans le couvert végétal et entre 100 et 500 Bq/Kg dans les crevettes et les anguilles. Un marquage en carbone 14 de l'environnement du Blayais est donc bien mis en évidence.

Pour le césium 137, les valeurs mesurées sont du même ordre de grandeur que celles obtenues sur le territoire national (entre 4 et 9 Bq/Kg dans les sols et autour de 0,1 Bq/Kg dans les crevettes et les anguilles).

Deux substances chimiques

en particulier ont été détectées : l'hydrazine utilisée comme antioxydant dans le circuit primaire de l'installation (une substance toxique avec effet cancérigène ; l'étude montre sa présence dans les crevettes avec une valeur significative) et l'EDTA puissant détergeant (considérée comme irritante, sa présence est avérée dans les sédiments).

Conclusion de cette étude

selon la réglementation et les connaissances en cours, les résultats ne donnent pas de dangerosité potentielle pour l'homme et les animaux car les valeurs mesurées sont largement inférieures aux valeurs limites.

Utilisation de l'eau de l'estuaire

Les prélèvements et rejets sont règlementés par un arrêté interministériel qui définit les limites en terme de débits et de températures (la différence entre les eaux prélevées et rejetées ne doit pas dépasser 11°C). Selon l'étude d'impact environnemental réalisée pour la demande de Moxage des réacteurs 3 et 4, la Centrale détruit 300 tonnes/an d'organismes vivants piégés dans les tambours filtrants. Le CNPE du

Blayais précise que le taux de restitution est de 80% et que le taux de destruction de la faune n'est pas significatif pour la vie dans l'estuaire (300 t pas significatif ?!) On ne peut que s'interroger sur l'impact réel de ces pompages sur la faune halieutique de l'estuaire. Le chiffre de 300 t annoncé est déjà énorme en lui-même, d'autant plus qu'il concerne certainement essentiellement des stades juvéniles (civelles, alevins divers, aloses, crevettes blanches etc ..), mais il est aussi probablement largement sous-estimé, l'opérateur de la centrale estimant que tous les organismes ayant passé le piège du pompage sont rejetés vivants dans l'estuaire. Mais que penser des conditions de rejets d'alevins au printemps et en été dans une eau qui peut atteindre une température de 30/35° ? Aucune étude sérieuse et indépendante n'a pu être obtenue jusqu'à présent sur cet impact réel (v. à ce sujet la discussion de la dernière réunion de la commission d'information nucléaire (CLIN du Blayais) du 24 octobre 2013.

Effets sur l'alimentation

Une enquête conduite en juillet 2012 a étudié les habitudes alimentaires d'habitants sélectionnés dans 5 communes près du site (consommation de produits locaux issus de la pêche et du maraîchage). Cette étude permettra d'actualiser et de comparer les résultats à ceux obtenus en 1977. En cas d'accident nucléaire, ces enquêtes alimentaires permettraient d'évaluer les zones où les autorités pourraient prendre des décisions d'interdiction de production alimentaire pour protéger les populations.

Lors de l'entretien du 21/03 avec Dominique BUSSEREAU député et Pdt du Conseil Général de Charente Maritime, Pdt du Smiddest nous l'avons interrogé sur la sécurité des personnes et de l'environnement et nous lui avons demandé son avis sur l'avenir de la Centrale du Blayais. M. Bussereau nous informe que le PAPI 17 (plan aménagement prévention inondation) est bien enclenché mais que le PAPI 33 avance trop lentement. Une opposition existe entre la CUB et les gestionnaires des marais (côté Blaye). M. Bussereau pousse l'État à faire accélérer les travaux de protection de Bordeaux pour débloquent la situation. La finalité des démarches du Conseil général dans le cadre du PAPI 17 est la protection contre les inondations de la population et des terres agricoles. Concernant les déchets radioactifs entreposés sur le site de Braud, M. Bussereau ne s'estime pas compétent pour évaluer le risque sécuritaire.

Il n'est pas renseigné sur les infos données dans le cadre du PPI (Plan Particulier d'Intervention) aux personnes occupant le périmètre de protection de 10 km autour de la Centrale (les communes de Charente Maritime ne sont pas intégrées au dispositif). Il constate que l'information est tombée dans l'oubli (accoutumance à vivre dans cette proximité?). La Charente Maritime n'est pas concernée par l'enquête alimentaire (voir article).

Sur ces sujets, il n'y a pas d'interpellation des élus par la population charentaise.

Le Conseil général 17 et le SMIDDEST ne sont pas associés à d'éventuelles études sur les conséquences des pompages et des rejets dans l'estuaire et n'ont aucune info à ce sujet. Les débats qui ont pu avoir lieu sur les conséquences écologiques sont anciens, ils datent de la phase de construction de la Centrale (1978).

Concernant le vieillissement de la centrale et son avenir dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique, M. Bussereau estime qu'il n'y a pas pour l'instant de débat parlementaire sur la diminution de la part du nucléaire. Pas de questionnement particulier sur ce sujet au sein du Conseil général 17 mais la composante emploi serait importante en cas de fermeture. En matière d'énergies renouvelables, le département subventionne des projets ((biomasse, photovoltaïque).

En conclusion, M. Bussereau n'est pas hostile à l'énergie nucléaire. Il souligne la nécessité de baisser la consommation nationale et n'approuverait pas une augmentation de l'utilisation d'énergies fossiles pour compenser la baisse de la production nucléaire (l'exemple allemand est à son avis très mauvais). Il est favorable à l'éolien en mer mais réticent sur le terrestre, favorable au photovoltaïque en dehors des zones agricoles et à l'hydrolien (fort potentiel dans l'estuaire)

Le point de vue d'élus...

Nous avons été reçus le 10/04/14 par M. Didier Quentin Député-Maire de Royan. Bien qu'il ne soit pas antinucléaire, M. Quentin reste conscient de la dangerosité du site du Blayais. Il déplore que le domaine maritime de Royan ne fasse pas partie du SMIDDEST, ni des assemblées similaires locales car hors « estuaire administratif » (limite administrative Suzac/Pointe de Grave). L'éventualité de réduire de 75 à 50% la part du nucléaire lui paraît illusoire compte-tenu des coûts induits par cette mesure. Il regrette que la politique nationale réduise les compétences des élus locaux pourtant concernés au premier plan. Dans un courrier du 17/04, il complète son point de vue sur le risque d'inondation en se référant au rapport public de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui confirme (en 2012) le niveau suffisant de sûreté des centrales nucléaires sur le territoire national. Après l'inondation partielle de déc.99, des travaux de protection (construction de digues, batardeaux) ont renforcé la sécurité et des documents opérationnels permettent de gérer ce type de problème. M. Quentin estime que la possibilité de mettre en place un Plan d'Urgence Interne, complété par des exercices partiels (tous les ans au Blayais), la maintenance et le suivi du matériel, des conventions entre EDF et Météo France (également avec le SHOM pour les marées) viennent renforcer la sécurité du site.

Suite à notre rencontre le 04/04 avec Régine JOLY, vice-pdte de Poitou-Charentes, elle nous a répondu que la région a un représentant à la CLIN (M. Thierry LEPESANT), mais cependant elle-même n'a pas d'informations précises concernant la centrale, la gestion de cet établissement relevant du domaine de l'État.

Mme Joly ne peut que souhaiter que cette Centrale, déjà ancienne, fasse partie du programme de fermeture envisagé par l'État, et qu'en attendant tous les travaux de sécurité soient effectués.

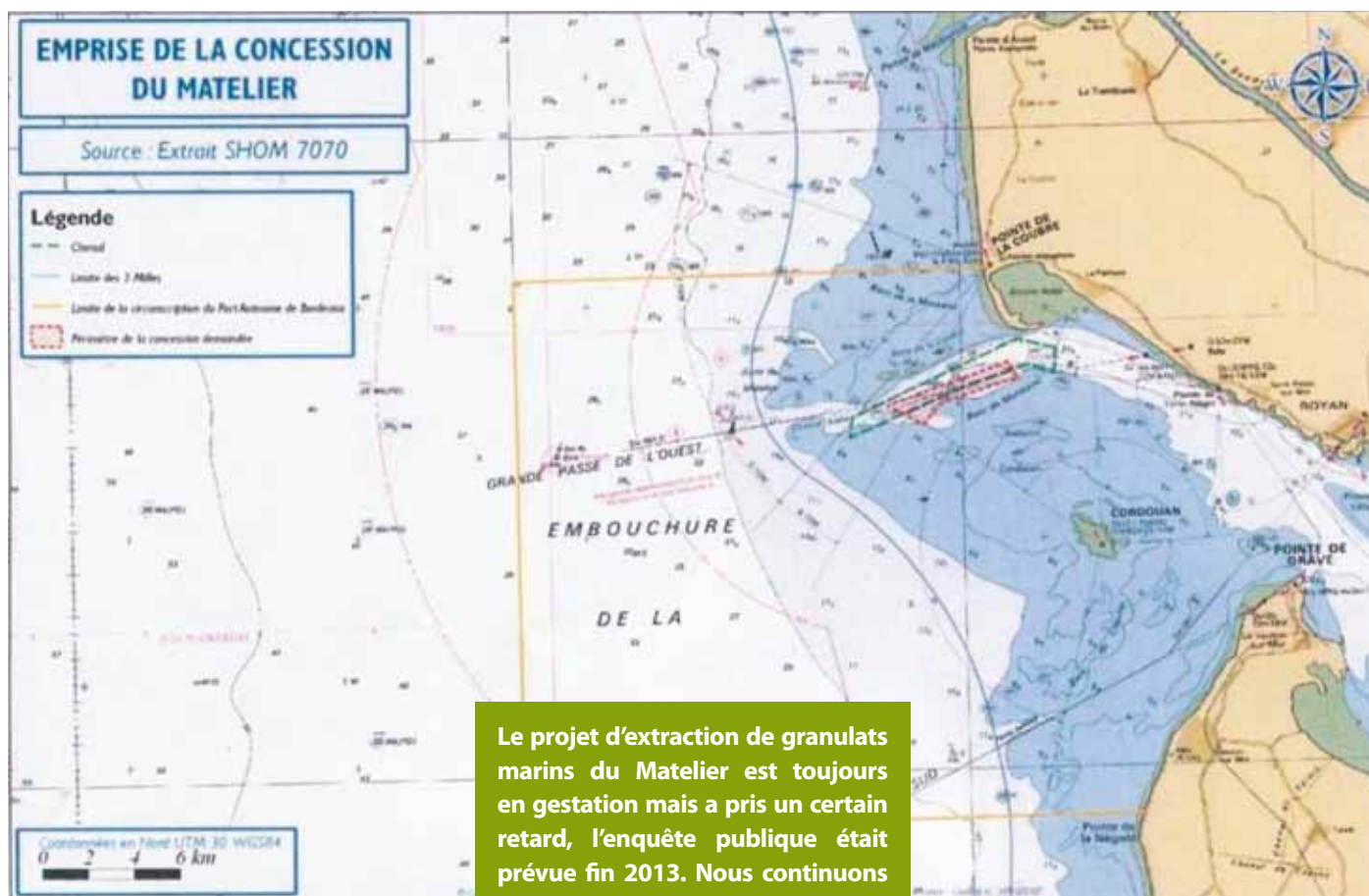
Concernant la qualité de l'eau et les rejets des eaux traitées, le document du SAGE lui paraît contenir les meilleures indications. Ces travaux ont été approuvés le 30/08/13 par M. Martin, ministre en fonctions à cette date. Le document est disponible sur www.sage-estuaire-gironde.org/site/document.php (« documents validés du SAGE »). Mme Joly précise qu'il s'agit d'un document de planification majeur, feuille de route pour l'avenir et devant permettre de préserver durablement notre estuaire et ses riverains.

Quant au projet de loi sur la transition énergétique portant sur la diminution du nucléaire et le développement des énergies renouvelables, la région Poitou-Charentes a amorcé cette orientation depuis 2004.

Mme Joly nous fait part des moyens mis en place pour concrétiser cet engagement :

- **Création du Pôle des Éco-industries** (développement d'entreprises innovantes dans le cadre du dév.durable)
- **Mise en place de l'Institut de la Chimie Verte**
- **Plan régional pour le dév.des énergies marines**
- **Plan régional pour le dév.de la méthanisation (biomasse)**
- **Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie** (aides destinées aux particuliers)

Projet d'extraction de granulats marins du « Matelier »



Le projet d'extraction de granulats marins du Matelier est toujours en gestation mais a pris un certain retard, l'enquête publique était prévue fin 2013. Nous continuons à combattre ce projet aberrant en nous appuyant sur l'arsenal administratif et la législation sur l'environnement..

Sur ce projet L'AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, émanation directe de la DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT POITOU-CHARENTES (DREAL) en date du 20/12/2013 souligne que « la protection des côtes de la houle d'ouest et nord-ouest par ce banc de sable pourrait s'atténuer, aggravant l'érosion constatée à la Pointe de la Coubre ». Analyse frappée au coin du bon sens reprenant les arguments que nous répétons sans cesse depuis que ce projet est connu. L'étude d'impact présentée par l'investisseur en enquête publique devra évidemment tenir compte de cette analyse. La loi 2008-660 art. 16 du 04/07/2008 portant réforme des ports a institué la création de Conseils scientifiques pour les 3 grands estuaires français. Celui de la Gironde a été créé par le préfet 33 le 05/03/2009. Cet organisme est compétent sur tout ce qui concerne le milieu estuarien. C'est pourquoi nous avons demandé au préfet de région

Aquitaine de saisir le Conseil scientifique de l'Estuaire de la Gironde (CSEG) sur le projet « Matelier », le 12/03/2014.

Notre démarche a été transmise à la nouvelle ministre de l'Écologie Ségolène Royal grâce à madame Régine Joly vice présidente du Conseil régional Poitou-Charentes, conseillère municipale de Royan et adhérente de notre association.

Le député-maire de Royan Didier Quentin a également adressé un courrier dans ce sens à la ministre de l'Écologie.

Ce projet, concomitant de la Passe-Ouest rectifiée depuis octobre par le port de Bordeaux, engendrerait un effet de cumul en terme de volumes de sédiments extraits. Plusieurs associations de défense de l'environnement ont effectué la même dé-

marche et des copies de ce courrier ont été adressées aux élus sur les 2 rives et à la préfète 17.

Nous demeurons très attentifs aux suites données par l'administration à ces démarches.

L'estuaire pour tous
Journal du collectif des deux rives

Directeur de la publication : Philippe Lucet -
Rédaction : le groupe « journal » du collectif
« Une Pointe pour tous » - **Création et mise en page :** Christian Gasset - **Photographies :** p. 6, Delphine Trentacosta, autres photos, Marie José Morales - **Impression :** Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

Coordonnées :
Gironde : 06 37 15 09 28
Charente-Maritime : 06 84 30 88 74

L'estuaire pour tous
Le journal du collectif des deux rives
BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer
www.medocpourtous.org